

VILLE DE VIRTON



**ARRETE DE POLICE CONCERNANT LA CIRCULATION DES
VEHICULES RUE D'ORVILLERS 6760 VIRTON (RABAIS) LE
DIMANCHE 13 DECEMBRE 2020**

Rue Charles Magnette, 17
B-6760 VIRTON
Le Bourgmestre,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les conditions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu la loi communale et notamment les articles 133 al 2 et 135 §2 ;

Vu le courriel du 04 décembre 2020 par lequel Bernard de Gerlache sollicite la prise d'un arrêté de police pour une fermeture complète du tronçon situé entre Rabais et l'Arboretum – Rue D'Orvillers 6760 Virton (Rabais) pour des raisons de sécurité le dimanche 13 décembre 2020 ;

Vu l'avis du service de police transmis par courriel le 09 décembre 2020 dans lequel Monsieur ALBERT, Chef de Poste indique : « *Avis favorable pour la fermeture de la route reliant Rabais à l'arboretum dans le cadre de la chasse du dimanche 13/12/2020*
Il n'y a pas de déviation à mettre en place pour cette fermeture » ;

Considérant qu'il y a lieu de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRETE :

Article 1

A VIRTON, la circulation des véhicules sera interdite tronçon situé entre Rabais et l'Arboretum – Rue D'Orvillers 6760 Virton (Rabais) pour des raisons de sécurité liées à la chasse le dimanche 13 décembre 2020 ;

Article 2

Cette mesure sera matérialisée par le placement de la signalisation adéquate par le Service Travaux de la Ville de Virton dans le respect des prescriptions formulées par les services de police ;

Article 3

Le présent arrêté sera notifié conformément aux articles 112 et 114 de la loi communale ;



Virton, le 09 décembre 2020

Le Bourgmestre,

F. CULOT